

# DANGER

## POUR NOS RETRAITES ET NOTRE MODÈLE SOCIAL

### LE 5 JUIN TOUS EN GRÈVE ET MOBILISÉS POUR GAGNER LA BATAILLE DES RETRAITES

#### La population persiste à rejeter massivement le recul de l'âge minimal de départ à la retraite à 64 ans

Le Premier ministre, pour échapper à la censure, a lancé l'idée d'une concertation sur les retraites, en vue de nous imposer de nouveaux reculs sociaux. Si certains s'y sont laissé prendre, le bilan à quelques réunions de la fin est sans surprise.

Aujourd'hui le gouvernement, en concertation avec le MEDEF, s'appuie sur la situation internationale pour nous faire travailler encore plus longtemps (67 ans à minima, voire 70 ans comme au Danemark), et baisser les pensions de retraite.

Les mêmes veulent surtout ouvrir notre système de retraite à la capitalisation, qui sera donc soumis aux marchés boursiers avec tous les risques qu'ils présentent.

#### LE 5 JUIN EN GRÈVE DANS TOUS LES SECTEURS, MOBILISONS-NOUS LARGEMENT

La FNPOS CGT appelle l'ensemble des travailleurs à se mobiliser massivement le 5 juin et à participer à toutes les initiatives et manifestations locales pour s'opposer fermement à la casse de notre système de retraite et au changement de modèle social que l'on veut nous imposer.

Le 5 juin, sera aussi une journée où sera soumise au Parlement, une proposition de vote d'une résolution sur l'abrogation de report de l'âge légal de la retraite à 64 ans. Il s'agira du premier vote depuis le passage en force de cette réforme, imposée par l'article 49.3 en 2023.

**Seuls la grève et le rapport de force nous permettront de gagner cette bataille sur les retraites.**

#### POUR UNE RETRAITE QUI SOIT UNE SECONDE PAGE DE LA VIE, LA FNPOS CGT REVENDIQUE :

- L'abrogation de la Réforme Borne qui repousse l'âge de départ à 64 ans
- L'abrogation de la réforme Touraine, qui allonge la durée de carrière à 43 ans
- Le rejet de tout système de capitalisation des retraites
- La retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée de carrière
- Une pension calculée sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public avec :
  - Une prise en compte des années d'étude dans le cadre des dispositifs de solidarité.
  - Une amélioration des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le Handicap et les carrières débutées à 16 ans.
  - Un renforcement des périodes assimilées (maladie, maternité, chômage...) et des droits familiaux, seuls garants d'une véritable compensation pour les carrières hachées.
- Un minimum de pension au niveau du SMIC CGT (2000 €)
- Indexation des pensions sur l'évolution des salaires et des prix